

Question orale de Mme Katrin Jadin au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la réunion conjointe franco-belge sur la lutte contre le terrorisme" (n° 9184)

La réponse est donnée par le Premier Ministre, Charles Michel.

Katrin Jadin (MR): Monsieur le président, monsieur le premier ministre, je suis ravie de votre présence en commission. C'est la première fois que j'ai l'occasion de vous interroger dans ce cadre.

Monsieur le premier ministre, je souhaiterais que vous nous donniez quelques informations au sujet du sommet franco-belge qui s'est tenu à Val Duchesse, il y a quelques jours.

L'objectif de ce sommet était d'établir des pistes pour remédier aux potentielles carences en matière d'organisation et de coordination franco-belge qui auraient permis aux djihadistes de planifier et de commettre les attentats de novembre dernier.

Monsieur le premier ministre, quel bilan tirez-vous de cette réunion franco-belge sur la coopération de nos deux pays en matière de lutte contre le terrorisme? Suite à cette réunion, quelles sont les mesures qui pourraient être prises par la Belgique afin de renforcer cette coopération?

Charles Michel, premier ministre: Cher collègue, je vous remercie pour vos questions. Cette réunion du 1^{er} février dernier a été, j'en suis convaincu, un moment important pour consolider et approfondir la lutte, conjointe avec la France, contre le terrorisme.

Je mettrai un premier point en évidence, qui mérite d'être souligné. Nous étions accompagnés des ministres de l'Intérieur et de la Justice dans les parties belge et française, mais également de nos services de sécurité: le procureur fédéral et le procureur de Paris, ainsi que les responsables des services de sécurité et de renseignement.

Quels points concrets ont-ils fait l'objet de décisions et d'orientations formelles?

Premièrement, nous avons passé en revue l'ensemble du mécanisme d'enquête puisque nous menons, avec la France, des cellules d'enquêtes conjointes. Nous pensons que cette coopération entre les services s'avère efficace. Cela a été l'occasion d'identifier les points positifs et de voir ceux que l'on peut améliorer, de part et d'autre. D'où la décision de recourir plus régulièrement à des officiers de liaison, en France ou en Belgique, pour faciliter la transmission d'informations. En effet, nos services de sécurité ne travaillent pas en miroir parfait. Il peut y avoir des différences dans le fonctionnement de la justice ou des services de sécurité en Belgique ou en France. Des officiers de liaison pourraient ajuster les moyens de communiquer entre nous. Voilà un élément très concret et opérationnel au sujet duquel des décisions ont pu être prises.

Deuxièmement, nous avons abordé l'ensemble de la coopération en matière d'anti-terrorisme: justice, police, services de renseignement et coopération transfrontalière. Voici quelques points concrets. L'échange d'informations est crucial. Nous avons pris des engagements, par exemple pour mieux alimenter les banques de données SIS de l'espace Schengen. Nous avons constaté que des contraintes techniques retardaient ou compliquaient l'alimentation des banques de données. Moins de deux semaines après ce sommet, le gouvernement a pris des décisions budgétaires pour corriger cette contrainte technique, notamment dans les investissements informatiques adaptés.

Troisièmement, nous avons identifié les dossiers que nous voulons soutenir ensemble sur le plan européen. Pour certains, ce n'est pas une surprise, comme le PNR qui doit être mis en oeuvre le plus rapidement possible. Nous avons aussi décidé de plaider pour des plate-formes d'échanges de données plus systématisées.

Enfin, voici un point important: pour la Belgique comme pour la France subsiste la volonté d'établir un contrôle systématique et obligatoire des voyageurs entrant dans l'espace Schengen et sortant de celui-ci, qu'ils jouissent ou non de la libre circulation. Il faut redoubler d'efforts pour assurer rapidement l'interopérabilité des systèmes européens d'information afin de renforcer l'efficacité des contrôles.

Nous avons aussi évoqué la perspective d'encore renforcer les relations et les échanges d'informations entre les services de renseignement des pays concernés par le radicalisme et les *returnees*. Nous

pensons qu'il est primordial de promouvoir un renforcement de cette coopération multilatérale entre les services de renseignement.

Un autre point concret qui a été mentionné et abordé est la question des services de télécommunication cryptée. Nous avons décidé de travailler ensemble pour tenter d'élaborer des propositions concertées en matière de coopération avec les principaux fournisseurs de services téléphoniques et d'internet ainsi qu'en matière d'harmonisation de la législation européenne dans ce domaine. Nous pensons qu'il faut plus mobiliser les opérateurs privés dans le cas des informations en lien avec les enquêtes.

Un autre exemple de sujet abordé de façon très concrète est le financement du terrorisme ou le trafic d'armes pour lequel nous devons mobiliser beaucoup d'efforts dans la coopération entre nous.

Enfin, j'en conviens, ce n'est pas le point le plus simple. Nous sommes confrontés à des éléments nouveaux depuis quelques années. C'est la stratégie que l'on peut mener en matière de contre-radicalisation et de contre-discours. Là, on mesure bien que l'on doit regarder les expériences dans les différents pays. Ce n'est pas une science exacte. Il faut déterminer comment on peut mutuellement apprendre des uns et des autres sur le sujet. On a décidé, là aussi, de poursuivre un certain nombre d'échanges pour tenter d'élaborer les stratégies les plus efficaces possibles en la matière.

Katrin Jadin (MR): Monsieur le premier ministre, je vous remercie pour tous ces renseignements. Toutes ces mesures de renforcement de la coopération paraissent en effet être des pistes extrêmement importantes et intéressantes. Nous suivrons avec beaucoup d'attention leur mise en œuvre.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.